

Le Conseil national pourrait accorder 130 millions de francs de plus à l'accueil extrafamilial des enfants

# Un bonus en faveur des crèches

« CHRISTIANE IMSAND

**Familles** » Les parents le savent bien. Trouver une place en crèche ou en garderie relève du parcours du combattant. Malgré les efforts consentis depuis 2003 grâce au programme d'impulsion de la Confédération, l'offre ne suffit toujours pas à répondre à la demande. Or ce programme arrivera à échéance le 31 janvier 2019. Ensuite, c'est exclusivement aux cantons et aux communes qu'il appartiendra de combler les lacunes. A moins que les Chambres fédérales, qui ont déjà prolongé le programme à plusieurs reprises, ne fassent un nouveau geste, conformément aux propositions de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national.

« Il en va de la conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale », souligne la présidente de la commission Christine Bulliard-Marbach (pdc, FR). « Si on arrête à la date prévue, il ne sera pas possible de répondre à toutes les demandes en cours. »

## Opposition UDC-PLR

Pour Nadine Hoch, directrice de la Fédération suisse pour l'accueil de jour des enfants, l'idéal serait un soutien financier permanent de la Confédération, mais la commission ne va pas si loin. Concrétisant une initiative parlementaire issue de ses rangs, elle s'est prononcée hier par 13 voix contre 10 et 1 abstention pour une prolongation jusqu'au 31 janvier 2023 et pour un nouveau crédit d'engagement de 130 millions de francs.

« Cela correspond au montant qui n'avait pas été utilisé



La création de crèches et d'autres structures d'accueil collectif est encouragée depuis une quinzaine d'années. Keystone

dans la phase de lancement », explique la présidente. Mais les jeux ne sont pas faits. Car si la gauche et le PDC sont satisfaits, la décision fait grincer des dents les représentants de l'UDC et du PLR. « Cela suffit, s'exclame le PLR bernois Christian Wasserfallen. Il y a déjà eu deux prolongations. C'est un programme d'impulsion, pas une subvention permanente. » Le président de l'UDC Albert Rösti est du même avis. « La politique familiale est l'affaire des cantons et des communes », souligne-t-il.

La création de crèches et d'autres structures d'accueil collectif est encouragée depuis 2003 en vertu de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Il s'agit d'une aide à l'investissement. Les organismes qui se lancent dans l'aventure reçoivent une aide annuelle de 5000 fr. par place d'accueil pendant trois ans au maximum.

D'abord limité à huit ans, ce programme d'impulsion a été prolongé de quatre ans à deux reprises. Il faut dire que le bilan est encourageant. Selon les

données publiées l'an dernier par l'Office fédéral des assurances sociales, ce soutien a permis en 14 ans de créer plus de 56 000 places d'accueil, dont 96% existent toujours après la fin de la période de subventionnement.

## Les Romands en tête

A cette aune, les Romands et les régions urbaines sont gagnants. Le champion suisse est le canton de Genève avec un taux de couverture de 29% pour le préscolaire. « Cela signifie qu'il y a 29 places à disposition pour

100 enfants qui vivent dans le canton, explique Nadine Hoch. Ces places peuvent cependant être occupées par 2 ou 3 enfants car la plupart d'entre eux ne viennent pas tous les jours en crèche. On peut donc dire qu'une place est disponible pour la moitié des enfants, mais cela ne suffit toujours pas à éliminer les listes d'attente. Dans les pays nordiques, il y a une place pour 70% des enfants. »

Dans les autres cantons romands, le taux de couverture est de 27% à Neuchâtel, 26% dans le canton de Vaud, 21% en

Valais, 19% à Berne, 14% dans le Jura et 12% à Fribourg. A l'autre extrémité, on trouve Appenzell Rhodes-Intérieures avec un taux de couverture de 3% seulement.



**« Il en va de la conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale »**

Christine Bulliard-Marbach

Pour Christine Bulliard-Marbach, ces différences montrent que l'argument fédéraliste invoqué pour combattre le programme d'impulsion n'est pas pertinent. « L'aide fédérale n'est pas automatique. Selon la loi, le projet doit aussi bénéficier d'un soutien financier des cantons ou des communes où il sera réalisé. »

Et pour une fois, les partenaires sociaux sont d'accord. Tant l'Union syndicale suisse que l'Union patronale suisse estiment que ce serait une erreur de mettre fin prématurément à ce programme. Le Conseil national se prononcera lors de la session d'été. »